



Au restaurant

FICHE 4

Ce qu'il faut savoir :



Seul le lieu de préparation des aliments est interdit pour des questions d'hygiène, et ce, même s'il est situé au centre du restaurant. Le maître gardera son chien en laisse près de lui. Le maître n'est pas tenu d'indiquer qu'il est accompagné d'un chien guide ou d'assistance lors de la réservation. Il doit avoir le choix de l'emplacement au même titre que les autres clients et il ne peut lui être imposé une consommation en terrasse ou à l'écart.



Ce que vous pouvez faire :



Proposer une table où la présence du chien ne gênera pas le passage des employés et des autres clients.

Proposer une gamelle d'eau pour le chien.

Pour une personne déficiente visuelle, indiquer les différents plats sur votre carte et, en la servant, lui indiquer le positionnement des aliments dans l'assiette comme les chiffres d'une horloge (à 10h les frites, à 15h la salade...).

